



Commission des Compétitions

Procès-verbal n° 4 du mercredi 11 octobre 2017 - Saison 2017/2018

Le présent PV sera publié sur le site Internet du District

Président de séance : Michel MARCILLY,

Présents : Marc GONDOUIN, Michel BECARD, Jean-Michel TAVERNE, Diego GARCIA

Assiste : M. Jean-Louis MAZZEO

Excusé : Serkan DANISKAN, Philippe REYMOND, Louis GUYOT

Absent :

La commission adopte le PV n° 3 du mardi 3 octobre 2017 - saison 2017/2018

MR BARRET CHRISTIAN (membre de la commission des compétitions)

La commission des compétitions a remercié MR Christian BARRET qui a décidé de mettre un terme à l'issue de la saison 2016/2017 aux fonctions de bénévole qu'il occupait au sein de la commission. La commission des compétitions tire un grand coup de chapeau à ce monsieur qui a œuvré pendant 43 années dans cette commission.

REINTEGRATION D'UNE EQUIPE EN CHAMPIONNAT U 17 :

Demande de réintégration par courriel du club du FC NOGENTAIS en date du 4 octobre 2017 au profit de l'équipe U17 2 en championnat au motif d'un effectif suffisant réalisé

Après étude avec les clubs concernés par ce championnat où un avis favorable de tous a été prononcé, la Commission des Compétitions du District Aube décide la réintégration en championnat U17 de l'équipe du FC NOGENTAIS 2. **Ce championnat générant une accession en PHU17 (niveau ligue) à l'issue de la saison, les résultats contre cette équipe en fin de saison seront annulés (comme le stipule l'article 26.2.2 des RP du DAF) dans le classement final qui détermine l'accédant en PHU17.**

INTEGRATION D'UNE EQUIPE EN CHAMPIONNAT U 15 à 8 :

Demande d'intégration par courriel du club du groupement SEINE/BARSE en date du 6 octobre 2017 au profit d'une 2^{ème} équipe U15 en championnat U15 à 8 au motif d'un effectif suffisant réalisé (23 licenciés dans le groupement)

Après étude, la Commission des Compétitions du District Aube décide l'intégration en championnat U15 à 8 de l'équipe du groupement SEINE/BARSE 2 sans bouleverser le calendrier (cette équipe prend la place de l'exempt). **Ce championnat ne générant aucune accession et rétrogradation à l'issue de la saison.**

Journée du 7 et 8 octobre 2017

INCIDENTS F.M.I.

50193.1 – D2 B – FC CHESTERFIELD 1 / CELLES-ESSOYES 1
Retard transmission de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de l'impossibilité de transmission de la FMI

Adresse un deuxième et dernier RAPPEL avant sanction conformément au barème décidé par le comité directeur dans sa séance du 20 mars 2017 **au club du FC CHESTERFIELD 1** sur la réglementation relative à la procédure sur l'utilisation de la F.M.I. prévue par l'article 139bis du Règlement F.M.I., à savoir :

- 1ère non utilisation non justifiée : rappel des règles attachées à l'annexe 139bis (anciennement annexe 1bis).
- 2ème non utilisation : dernier rappel.
- 3ème non utilisation : sanction financière (à définir par le comité).
- 4ème non utilisation : perte de la rencontre par pénalité.

Extrait de L'article 139bis RG FFF de la FMI :

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Sanctions :

Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux.

50195.1 – D2 B – CH SARRAIL AS 1 / RICEYS SPORT 1

Retard transmission de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de l'impossibilité de transmission de la FMI

Adresse un deuxième et dernier RAPPEL avant sanction conformément au barème décidé par le comité directeur dans sa séance du 20 mars 2017 **au club du CH SARRAIL AS 1** sur la réglementation relative à la procédure sur l'utilisation de la F.M.I. prévue par l'article 139bis du Règlement F.M.I., à savoir :

- 1ère non utilisation non justifiée : rappel des règles attachées à l'annexe 139bis (anciennement annexe 1bis).
- 2ème non utilisation : dernier rappel.
- 3ème non utilisation : sanction financière (à définir par le comité).
- 4ème non utilisation : perte de la rencontre par pénalité.

Extrait de L'article 139bis RG FFF de la FMI :

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Sanctions :

Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux.

50857.1 – U 15 A – ASVPO-AGT 1 / NOGENTAIS FC 2

Non utilisation de la F.M.I.

La commission,

Après étude du motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI

Adresse un premier RAPPEL conformément au barème décidé par le comité directeur dans sa séance du 20 mars 2017 **au club de l'ASVPO-AGT 1** sur la réglementation relative à la procédure sur l'utilisation de la F.M.I. prévue par l'article 139bis du Règlement F.M.I., à savoir :

- 1ère non utilisation non justifiée : rappel des règles attachées à l'annexe 139bis (anciennement annexe 1bis).
- 2ème non utilisation : dernier rappel.

- 3ème non utilisation : sanction financière (à définir par le comité).
- 4ème non utilisation : perte de la rencontre par pénalité.

Extrait de L'article 139bis RG FFF de la FMI :

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Sanctions :

Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux.

**50492.1 – Coupe de l'Aube – US VENDEUVRE 1 / AUBE SUD VANNE 1
Non transmission de la F.M.I.**

La commission,

Après étude du motif de l'impossibilité de transmission de la FMI

Adresse un premier RAPPEL conformément au barème décidé par le comité directeur dans sa séance du 20 mars 2017 **au club de l'US VENDEUVRE 1** sur la réglementation relative à la procédure sur l'utilisation de la F.M.I. prévue par l'article 139bis du Règlement F.M.I., à savoir :

- **1ère non utilisation non justifiée** : rappel des règles attachées à l'annexe 139bis (anciennement annexe 1bis).
- 2ème non utilisation : dernier rappel.
- 3ème non utilisation : sanction financière (à définir par le comité).
- 4ème non utilisation : perte de la rencontre par pénalité.

Extrait de L'article 139bis RG FFF de la FMI :

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Sanctions :

Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux.

50640.1 – U 17 – MARIGNY-ASOFA 1 / JS ST JULIEN 2

Absence constatée de l'équipe de JS ST JULIEN 2, 15 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre.

La commission,

DONNE match perdu par forfait à l'équipe de JS ST JULIEN 2 pour en attribuer le gain à l'équipe de MARIGNY-ASOFA 1 - ENREGISTRE pour homologation dès les délais d'appel écoulés le résultat suivant :

MARIGNY-ASOFA 1: 3 buts 3 points / JS ST JULIEN 2: 0 but (-1 point)

PORTE au débit de JS ST JULIEN 2 pour premier FORFAIT : 11.50 €

- **TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} TOUR DISTRICT COUPE DE L'AUBE/VW JEANNIN AUTO, 8^{ème} DE FINALE TOUR COUPE ELITE/TOULOKOWITZ ET 8^{ème} DE FINALE CHALLENGE DISTRICT/AXEO SERVICES**

Les dates de ses rencontres peuvent changer en fonction des résultats du tour précédent de chaque coupe. Les matchs peuvent également être inversés en fonction des résultats du tour précédent conformément au règlement coupes et challenge seniors du district.

VOIR CI-DESSOUS

DISTRICT AUBE

Rencontres non jouées par poule

Coupe Aube/Vw Jeannin Auto / Phase 1		Poule Unique		13		
Dimanche 12/11/2017						
J2	20090484	50997.1 527672	Trainel 1	- 548174 A.S.O.F.A. 1	14H	Stade Saint Barthelemy à TRAINEL
J2	20090483	50996.1 551460	Nogentaise Usen 1	- 563809 A.S. Chartreux 1	14H	Stade De L' Agora à NOGENT SUR SEINE
J2	20090467	50980.1 581067	F.C Barberey 1	- 526832 Trois Vallées 1	14H	Stade Municipal à BARBEREY ST SULPICE
Dimanche 03/12/2017						
?J2	20090472	50985.1 519698	Ramerupt 1	- 549878 Usm Crancey 1	14H	Stade Communal à RAMERUPT
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090473	50986.1 519698	Ramerupt 1	- 539928 Vosnon/St Mards 1	14H	Stade Communal à RAMERUPT
			Report du 12/11/2017			
J2	20090476	50989.1 540553	Lusigny Et 1	- 539728 Ch Malgache 1	14H	Stade Municipal 1 à LUSIGNY SUR BARSE
?J2	20090459	50972.1 544102	Origny U.S. 1	- 580862 Aube Sud Loisirs O. 1	14H	Stade Municipal à ORIGNY LE SEC
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090458	50971.1 546378	Ch Sarraill As 1	- 580862 Aube Sud Loisirs O. 1	14H	Complexe Sportif Lucien Pinet 3 à LA CHAPELLE ST LUC
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090478	50991.1 551391	Celles/Essoyes 1	- 528349 S Parres Tert 1	14H	Stade Pol Saintives à ESSOYES
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090477	50990.1 551391	Celles/Essoyes 1	- 551741 Pays Orient C. S.Ent 1	14H	Stade Pol Saintives à ESSOYES
			Report du 12/11/2017			
J2	20090464	50977.1 552299	Riceys Sport 1	- 502726 J.S. Vaudoise 1	14H	Stade Du Parc St Vincent 1 à LES RICEYS
?J2	20090468	50981.1 553983	F.C. Charmont 1	- 544878 F.C. Vallant Fontain 1	14H	Stade Municipal à CHARMONT SOUS BARBUISE
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090469	50982.1 553983	F.C. Charmont 1	- 590528 F.C. Ervy 1	14H	Stade Municipal à CHARMONT SOUS BARBUISE
			Report du 12/11/2017			

Coupe Aube/Vw Jeannin Auto / Phase 1		Poule Unique		13		
Dimanche 10/12/2017						
J2	20090465	50978.1 502588	Stade Briennois 1	- 531655 Creney 1	14H	Stade Municipal à BRIENNE LE CHATEAU
?J2	20090475	50988.1 502601	U.S. Dienvilloise 1	- 537586 Bucey F.C. 1	14H	Stade Municipal 1 à DIENVILLE
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090470	50983.1 523985	Anglure 1	- 563630 A.S.I.A. De Troyes 1	14H	Stade Charles Marcellly à ANGLURE
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090460	50973.1 525762	Baroville/Fon 1	- 508037 Mery Seine 1	14H	Stade Communal à BAROVILLE
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090461	50974.1 525762	Baroville/Fon 1	- 544201 Bar/Lusiadas 1	14H	Stade Communal à BAROVILLE
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090481	50994.1 528397	Romilly Port 1	- 531872 Port Char 1	14H	Stade Bardin Gousserey 2 à ROMILLY SUR SEINE
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090482	50995.1 528397	Romilly Port 1	- 581911 U.S.C.Senardes 1	14H	Stade Bardin Gousserey 2 à ROMILLY SUR SEINE
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090474	50987.1 539040	Droupt S Basl 1	- 537586 Bucey F.C. 1	14H	Stade Communal à DROUPT ST BASLE
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090480	50993.1 540489	Virey/Bar As 1	- 529798 Nogent / Port 1	14H	Parc Des Sports à VIREY SOUS BAR
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090471	50984.1 544921	Am. Bagneux Clesles 1	- 563630 A.S.I.A. De Troyes 1	14H	Stade Auguste Garnier à BAGNEUX
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090479	50992.1 551179	S.C. De Savieres 1	- 529798 Nogent / Port 1	14H	Stade Municipal à SAVIERES
			Report du 12/11/2017			
J2	20090488	50979.1 552626	St Germain Amicale 1	- 552628 Bel.Villechetif Bour 1	14H	Stade Municipal à ST GERMAIN
?J2	20090462	50975.1 580689	Fc Chesterfield 1	- 509037 Mery Seine 1	14H	Complexe Sportif De Foicy 3 à ST PARRES AUX TERTRES
			Report du 12/11/2017			
?J2	20090483	50976.1 580689	Fc Chesterfield 1	- 544201 Bar/Lusiadas 1	14H	Complexe Sportif De Foicy 3 à ST PARRES AUX TERTRES
			Report du 12/11/2017			

Coupe Elite/Touloukowitz / Phase 1				Poule Unique	14	
Dimanche 03/12/2017						
?J2	20090880	51003.1 502588	Stade Briennois 1	- 526832	Trois Vallees 1 14H	Stade Municipal à BRIENNE LE CHATEAU
?J2	20090875	50998.1 529796	Nogent / Port 1	- 531872	Port Char 1 14H	Stade De L' Agora à NOGENT SUR SEINE
?J2	20090876	50999.1 529796	Nogent / Port 1	- 552626	St Germain Amicale 14H	Stade De L' Agora à NOGENT SUR SEINE
?J2	20090878	51001.1 546378	Ch Sarrail As 1	- 552626	St Germain Amicale 14H	Complexe Sportif Lucien Pinet 3 à LA CHAPELLE ST LUC
?J2	20090877	51000.1 546378	Ch Sarrail As 1	- 531872	Port Char 1 14H	Complexe Sportif Lucien Pinet 3 à LA CHAPELLE ST LUC
?J2	20090881	51004.1 550740	Luyeres Et.S. 1	- 526832	Trois Vallees 1 14H	Stade Municipal à LUYERES
Dimanche 10/12/2017						
J2	20090888	51011.1 502728	J.S. Vaudoise 1	- 551391	Celles/Essoyes 1 14H	Stade Municipal à ST PARRES LES VAUDES
?J2	20090886	51009.1 548174	A.S.O.F.A. 1	- 549878	Usm Crancey 1 14H	Stade Roger Charpentier à AIX VILLEMAUR PALIS
?J2	20090887	51010.1 563809	A.S. Chartreux 1	- 549878	Usm Crancey 1 14H	Complexe Sportif Henri Terre 3 à ROSIERES PRES TROYES
Dimanche 17/12/2017						
?J2	20090890	51013.1 528397	Romilly Port 1	- 551179	S.C. De Savieres 1 14H	Stade Bardin Gousserey 2 à ROMILLY SUR SEINE
?J2	20090889	51012.1 528397	Romilly Port 1	- 526349	S Pares Tert 1 14H	Stade Bardin Gousserey 2 à ROMILLY SUR SEINE
?J2	20090895	51008.1 539728	Ch Malgache 1	- 509037	Mery Seine 1 14H	Complexe Sportif Lucien Pinet 1 à LA CHAPELLE ST LUC
?J2	20090894	51007.1 539728	Ch Malgache 1	- 552782	St Aubinoise A..J. 1 14H	Complexe Sportif Lucien Pinet 1 à LA CHAPELLE ST LUC
J2	20090879	51002.1 544878	F.C. Vaillant Fontain 1	- 544921	Am. Baigneux Clesles 1 14H	Stade Andre Dore à FONTAINE LES GRES
?J2	20090891	51014.1 550802	Marigny St Martin 1	- 527672	Trainel 1 14H	Stade Municipal 1 à MARIIGNY LE CHATEL
?J2	20090892	51015.1 550802	Marigny St Martin 1	- 540553	Lusigny Et 1 14H	Stade Municipal 1 à MARIIGNY LE CHATEL
?J2	20090882	51005.1 552299	Riceys Sport 1	- 552782	St Aubinoise A..J. 1 14H	Stade Du Parc St Vincent 1 à LES RICEYS
?J2	20090883	51006.1 552299	Riceys Sport 1	- 509037	Mery Seine 1 14H	Stade Du Parc St Vincent 1 à LES RICEYS
?J2	20090893	51016.1 580889	Fc Chesterfield 1	- 527672	Trainel 1 14H	Complexe Sportif De Foicy 3 à ST PARRES AUX TERTRES
?J2	20090894	51017.1 580889	Fc Chesterfield 1	- 540553	Lusigny Et 1 14H	Complexe Sportif De Foicy 3 à ST PARRES AUX TERTRES

Chall. Du Dist./Axeo Services / Phase 1				Poule Unique	15	
Dimanche 12/11/2017						
?J2	20091069	51033.1 514380	Plancy 1	- 531855	Crenoy 1 14H	Stade Casumaro à PLANCY L'ABBAYE
J2	20091059	51023.1 553883	F.C. Charmont 1	- 552241	F.C. Petit Mesnil 1 14H	Stade Municipal à CHARMONT SOUS BARBUISE
?J2	20091067	51031.1 583711	Rc De L'Aube 1	- 531855	Crenoy 1 14H	Complexe Sportif Henri Terre 4 à ROSIERES PRES TROYES
Dimanche 03/12/2017						
J2	20091066	51030.1 545007	Isle Aumonts 1	- 535720	Vaudes Animation 1 14H	Stade Communal à ISLE AUMONT
Dimanche 10/12/2017						
?J2	20091063	51027.1 582333	As Albania Troyenne 1	- 554146	A.C. Torvillers 1 14H	Stade Des Tauxelles à TROYES
?J2	20091062	51026.1 582333	As Albania Troyenne 1	- 539826	Vosnon/St Mards 1 14H	Stade Des Tauxelles à TROYES
?J2	20091060	51024.1 590528	F.C. Ervy 1	- 539826	Vosnon/St Mards 1 14H	Stade Municipal à ERVY LE CHATEL
?J2	20091061	51025.1 590528	F.C. Ervy 1	- 554146	A.C. Torvillers 1 14H	Stade Municipal à ERVY LE CHATEL

Chall. Du Dist./Axeo Services / Phase 1				Poule Unique	15	
Dimanche 17/12/2017						
7J2	20091057	51021.1	502601 U.S. Dienvilloise 1	- 563519 Stade Villeneuvois 1	14H	Stade Municipal 1 à DIENVILLE
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091056	51020.1	502601 U.S. Dienvilloise 1	- 511301 Chaource 1	14H	Stade Municipal 1 à DIENVILLE
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091070	51034.1	514390 Plancy 1	- 523985 Anglure 1	14H	Stade Casumaro à PLANCY L'ABBAYE
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091064	51028.1	526827 Voigny 1	- 525762 Baroville/Fon 1	14H	Stade Municipal à VOIGNY
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091054	51018.1	537586 Bucey F.C. 1	- 511301 Chaource 1	14H	Stade Municipal à BUCEY EN OTHE
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091055	51019.1	537586 Bucey F.C. 1	- 563519 Stade Villeneuvois 1	14H	Stade Municipal à BUCEY EN OTHE
			Report du 12/11/2017			
J2	20091058	51022.1	544102 Origny U.S. 1	- 544201 Bar/Lusladas 1	14H	Stade Municipal à ORIGNY LE SEC
7J2	20091071	51035.1	548265 F. 2000 1	- 563630 A.S.I.A. De Troyes 1	14H	Stade Municipal à MOUSSEY
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091072	51036.1	548265 F. 2000 1	- 529562 Beurey 1	14H	Stade Municipal à MOUSSEY
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091068	51032.1	583711 Rc De L'Aube 1	- 523985 Anglure 1	14H	Complexe Sportif Henri Terre 4 à ROSIERES PRES TROYES
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091074	51038.1	581911 U.S.C.Senardes 1	- 529562 Beurey 1	14H	Complexe Sportif De Feicy 3 à ST PARRS AUX TERTRES
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091073	51037.1	581911 U.S.C.Senardes 1	- 563630 A.S.I.A. De Troyes 1	14H	Complexe Sportif De Feicy 3 à ST PARRS AUX TERTRES
			Report du 12/11/2017			
7J2	20091065	51029.1	590270 As Vallee Longsols 1	- 525762 Baroville/Fon 1	14H	Stade Municipal à LONGSOLS
			Report du 12/11/2017			

Appel

Les décisions de la Commission Sportive peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'appel compétente (District ou Ligue) dans un délai de dix jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 196 – Article 10 de l'Annexe 2).

Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Prochaine réunion : 24 octobre 2017 à 17h00.

Le Président de séance Michel MARCILLY

Le Secrétaire Administratif P. REYMOND.